



Ville d'Isbergues

5 A, Place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

A 2026-384

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

ARRÊTÉ DU MAIRE

portant sur

**la réglementation de la circulation
du 14 septembre 2026 au 14 janvier 2027**

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande en date du 8 septembre 2026 par Monsieur Davy BAILLET pour l'entreprise A2FDI, 16 allée Cantillac 33370 POMPIGNAC,

Considérant qu'il convient de prendre des mesures de sécurité pour prévenir les accidents et faciliter les travaux *de déploiement de la fibre optique dans le cadre du data center de Nébius à Béthune*, sur la commune d'ISBERGUES (62330),

Considérant que ces travaux seront réalisés par l'entreprise A2FDI, 16 allée Cantillac 33370 POMPIGNAC

ARRÊTE

Article 1^{er} : Le présent arrêté est accordée à l'entreprise A2FDI, aux fins d'effectuer des travaux ponctuels dans le cadre des travaux susmentionnés.

Article 2 : L'occupation du domaine public nécessaire à la réalisation des travaux susvisés nécessite de mettre en place une réglementation temporaire du stationnement et de la circulation au droit de l'emprise de l'occupation ; la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h au droit du chantier.

Article 3 : Les modifications de stationnement et de circulation seront portées à la connaissance des usagers au moyens de dispositifs de signalisation réglementaires mis en place par le titulaire de présent arrêté.



Ville d'Isbergues

5 A, Place Emile Basly

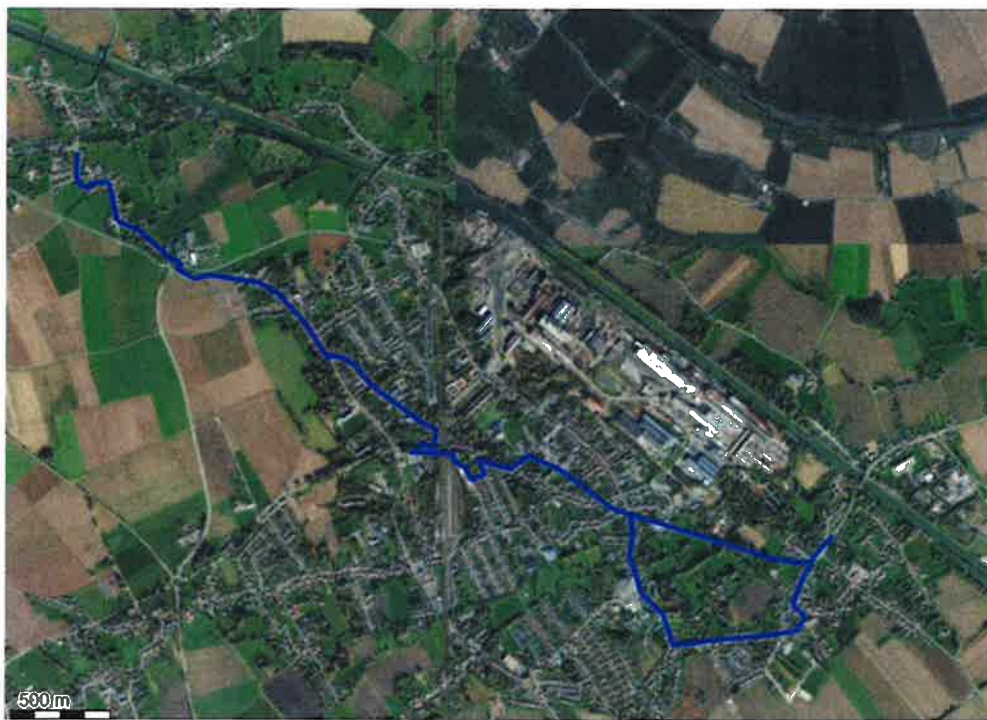
CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

A 2026-384

Article 4 : Les zones de travaux sont représentées en bleu sur le plan ci-après.



Article 5 : Ampliation de l'arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie d'ISBERGUES pour exécution.

Article 6 : Le présent arrêté sera publié par voie électronique sur le site de la ville d'Isbergues, et peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait à ISBERGUES, le 11 SEP. 2026

Le Maire,


David THELLIER

Publié le 11 SEP. 2026